

COMMUNE DE

LE CHATELARD EN BAUGES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07 septembre 2022

Réunion tenue en Mairie, salle des Garins, le 07 septembre 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Vincent BOULNOIS, Maire.

En présence de :

Mesdames et Messieurs Caroline PETITE, Annie FAVIER, Antoine PUZENAT, Christine FILLIARD, Francis AYMONIER, Jacqueline GINET, Pauline MATHIEU, Fanny VIDALENCHE.

Absents excusés : Benoit NICOUD, Frédérique GONTHIER.

Il est procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mr Francis AYMONIER obtenant la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

1 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE :

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal APPROUVE les mouvements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement :

Amortissement des immobilisations (compte 6811/042) : + 2 820 €

Dépenses d'investissement :

Service technique : véhicule (compte 2157/902) : + 9 000 €

Dépenses imprévues (chapitre 20) : - 9 000 €

Subventions d'équipement transférables (compte 1312/041) : + 7 825 €

Recettes d'investissement :

Subventions d'équipement État (compte 1321/041) : + 5 325 €

Subventions d'équipement Région (compte 1321/041) : + 2 500 €

Amortissements des immobilisations (compte 28041582/040) + 2 820 €

2 – DÉMATÉRIALISATION DES DÉLIBÉRATIONS :

Le Conseil valide à l'unanimité la dématérialisation des délibérations transmises à la Préfecture. Le coût annuel est actuellement de 60 €.

3 – STATIONNEMENT D'UN CAMION OPTICAL CENTER

Un camion d'Optical Center propose de stationner régulièrement une demi-journée sur la place René Cassin.

Le Conseil accorde la gratuité pour le premier stationnement (démarche non commerciale) et le tarif habituel sera appliqué pour les stationnements suivants (démarche commerciale).

4 – INFORMATION SUR LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM°

Depuis la fusion des deux collectivités (Chambéry métropole et Coeur des Bauges) et la création de Grand Chambéry, les deux modes de financement préexistants de la gestion des déchets (Redevance et taxe) ne peuvent coexister sur la même agglomération, car contraire à la loi.

Le conseil communautaire du 30 septembre 2021 a donc voté l'instauration de la TEOM comme unique mode de financement de la gestion des déchets sur l'ensemble des 38 communes de l'agglomération à partir de l'année 2022.

Le montant de la TEOM se fonde sur la valeur locative de la propriété foncière (calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux) et sur le taux de la TEOM.

Ce taux est voté chaque année par le conseil communautaire de Grand Chambéry.

Depuis 2017, un taux unique de 8,28 % est appliqué dans toutes les communes et n'a pas augmenté depuis.

5 –POINT SUR LE REFUGE DES GARINS

L'ensemble des factures devront être acquittées en avril 2023 pour pouvoir bénéficier des subventions attribuées.

Une information sur le coût des études qui ont été obligatoires sera présentée au prochain Conseil Municipal.

L'objectif de mise aux normes permettra une extension pour la cuisine, et une chambre pour le gardien du refuge.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les différents documents pour la passation du marché de travaux.

6 – AVENANT AU MARCHÉ DE LA TRAVERSÉE DU VIEUX BOURG

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité un avenant au marché initial concernant des travaux d'amélioration et d'aménagement du chemin de Revel, pour un montant de 23 539,14 €.

7 –PERSONNEL ADMINISTRATIF

- Création d'une Agence Postale Communale :

A l'issue de l'audition de 4 candidates, la commission de recrutement a décidé de recruter Madame Catherine CONNAN.

Le guichet de l'Agence sera ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et le samedi de 9h30 à 12h.

- Secrétariat de mairie :

L'arrêt maladie de Mme Madame Afef GUERMASSE a été prolongé à plusieurs reprises.

Monsieur Anthime LEROY assure un remplacement temporaire en attendant le retour à la normale.

Sur proposition du Maire, et afin de répondre au volume des dossiers à traiter, le Conseil décide l'ouverture d'un poste pour un CDD de 6 mois. Un recrutement sera lancé.

8 –LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION POUR DES TRAVAUX A L'ÉGLISE

Les couvertures de plusieurs bâtiments communaux sont très anciennes, et certaines en mauvais état (église, presbytère, salle des fêtes, mairie). Il va falloir mettre un ordre de priorité pour étaler les travaux dans le temps.

En particulier, de nombreuses fuites touchent la couverture et notamment la zinguerie de l'Eglise. La charpente a été touchée, et nécessite des travaux rapides pour éviter des dégâts importants cet hiver : renforcer les pièces de charpente affaiblies, et étancher provisoirement les fuites.

L'équipe technique communale va de son côté fabriquer et remplacer les escaliers menant au clocher.

Dans un deuxième temps, il faudra engager des travaux plus importants pour consolider la charpente et changer la zinguerie.

L'électricité de l'église nécessite aussi des travaux de remise aux normes, ainsi que la mezzanine où est placé l'harmonium, et ses escaliers.

La commission patrimoine va étudier les aides possibles (Département, Région) et demander à la Fondation du Patrimoine son accompagnement et le portage du projet de demande de dons.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le lancement d'une souscription pour des travaux.

9 –PROJET DE MAISON MÉDICALE

Une aide de 100 000 € est prévue dans le cadre du programme départementale « Petites villes de demain ». Pour cela, le permis de construire doit être déposé avant fin 2022. Des contacts sont d'ores et déjà en cours avec des professionnels de la santé potentiellement intéressés (médecins généralistes et spécialistes, kinésithérapeute, infirmière, etc...).

- Concernant la mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la maison médicale assurée par le bureau d'études JASP :

La remarque est faite qu'il manque une partie de la mission, qui serait d'évaluer les besoins en médical

et paramédical à l'échelle du massif, et à l'échelle de 10 ou 20 ans, suivant l'évolution de la population, pour estimer quels professionnels pourraient intervenir, si cela peut ou doit être évolutif...

Le Conseil Municipal valide la modification de la mission à l'unanimité, en précisant qu'il faut revoir le cahier des charges.

10 – PROJET DE SÉCURISATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE DU COLLEGE AU MONUMENT AUX MORTS

Il est souhaitable que la mission du bureau d'études comprenne la réflexion sur l'achat de la maison de la Poste, qui permettrait d'avoir plus de flexibilités d'aménagements.

Le Conseil Municipal valide la mission à l'unanimité.

11 – QUESTIONS DIVERSES

- Acquisition d'un nouveau photocopieur : après comparaison de deux devis, le Conseil valide la proposition de la Société « Yes Copies » pour un matériel « EPSON 879 ».
- Subvention : le Conseil valide une subvention de 50 € en faveur de l'Ensemble Polyphonique des Bauges pour l'animation du goûter des aînés. La somme est à verser à l'Association pour la sauvegarde du patrimoine religieux d'Aillon.

Le secrétaire
Francis AYMONIER

Le Maire,
Vincent BOULNOIS